

Politique de Garantie et de Retour

Remplacement et Garantie (Canada Uniquement)

Chers clients,

Merci beaucoup d'avoir acheté des produits TP-Link. Afin de protéger vos droits et intérêts, veuillez lire attentivement la politique de garantie suivante.

1. Garantie Limitée

2. Période de Garantie

3. Procédure de Remplacement

4. Annexe

Garantie Limitée

TP-Link Canada Inc. (« TP-Link CA ») offre une garantie limitée sur tous les produits TP-Link admissibles achetés au Canada. La garantie limitée couvre les défaillances dues à des défauts de matériaux ou de fabrication sur les appareils, les antennes et les accessoires*. L'emballage, les logiciels et les données techniques ne sont pas couverts par la garantie limitée. La garantie limitée s'applique uniquement à l'acheteur initial du produit. Une preuve d'achat et le numéro de série complet du produit sont requis pour bénéficier des services garantis dans le cadre de la garantie limitée. La responsabilité maximale de TP-Link CA est égale au prix d'achat du produit et ne peut en aucun cas le dépasser.

La garantie limitée ne s'applique pas aux produits revendus.

TP-Link CA n'effectue aucun remboursement dans le cadre de la garantie limitée, quelles que soient les circonstances. Si le produit retourné n'est plus commercialisé, TP-Link le remplacera par un produit de valeur et de fonctionnalités équivalentes. TP-Link CA ne fournit pas de services de garantie internationale. Votre produit TP-Link est uniquement couvert par la politique de garantie du pays où le produit a été acheté à l'origine. Si vous devez renvoyer le produit dans le pays d'origine où il a été acheté pour bénéficier des services de garantie, vous devrez payer les frais d'expédition aller-retour.

Conditions Entraînant l'Annulation de la Garantie du Produit

Les conditions qui annulent la garantie du produit dans la machine hôte comprennent, sans s'y limiter:

- Tout défaut causé par une mauvaise utilisation, une installation ou un entretien incorrect qui ne sont pas conformes aux instructions de TP-Link Canada Inc.
- Tout défaut causé par un logiciel, un virus ou une utilisation incorrecte d'un logiciel créé par l'utilisateur et non public.
- Tout produit dont la période de remplacement et de réparation gratuits limitée est expirée.
- Toute destruction ou déchirure non autorisée du code-barres du produit.

- Tout produit dont le code-barres ou le type d'article figurant sur la carte de garantie est différent de celui du produit lui-même ;
- Toute modification non autorisée des fichiers de configuration, ou tout démontage et réparation non autorisés ;
- Tout défaut causé par une utilisation inappropriée dans des conditions de fonctionnement autres que celles indiquées dans les instructions (par exemple : température anormale trop élevée, trop basse, humide ou sèche ; altitude élevée ; courant et tension électriques instables, etc.)
- Tout défaut causé par un accident personnel ou un entretien inapproprié, tel qu'un dommage mécanique, une oxydation et une rouille importantes, des dommages causés par des rats, une pénétration d'eau, etc.
- Tout défaut causé par le transport ou le chargement pendant le voyage de retour ;
- Toute catastrophe naturelle telle qu'un tremblement de terre, un incendie, une inondation, la foudre, etc.
- Tout autre défaut qui n'est pas causé par la fabrication, la technique, la qualité du produit, etc.

Les conditions qui annulent la garantie du produit dans l'alimentation électrique externe comprennent :

- L'alimentation électrique retournée présente des dommages évidents causés par des objets durs, des fissures, des pattes cassées, des déformations importantes ;
- Le cordon d'alimentation retourné est cassé, présente des fils dénudés et des dommages similaires.

***Accessoires: veuillez-vous reporter aux sections Accessoires TP-Link SOHO et Accessoires TP-Link SMB pendant la période de garantie.**

Période de Garantie

Pour connaître la période de garantie des produits achetés avant le 1er janvier 2016, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous.

Type de Produit	Période de Garantie
TP-Link Produits Grand Public	2-Ans
TP-Link Produits pour PME	5-Ans
TP-Link Produits Autres	1-An

À compter du 1er janvier 2016, TP-LINK CA offrira une garantie de 2 ans sur ses produits de classe Grand Public et une garantie à vie limitée sur ses produits de classe PME.

Type de Produit	Période de Garantie
TP-Link Produits Grand Public et les Maisons Intelligentes	2-Ans
TP-Link Accessoires Grand Public	1-An
TP-Link Produits pour PME	Garantie à vie Limitée*
TP-Link Accessoires PME	2-Ans
TP-Link Produits l'Extérieur	2-Ans

Type de Produit	Période de Garantie
Caméra VIGI avec châssis métallique *à l'exception des modèles Pan & Tilt	5-Ans
Caméra VIGI avec châssis en plastique *à l'exception des modèles Pan & Tilt	2-Ans
Caméra VIGI Pan & Tilt	2-Ans
VIGI NVR *à l'exception des Disques Durs	5-Ans
Disques durs VIGI NVR	3-Ans
Panneaux Solaires	5 Ans pour le Panneau, 2 Ans pour la Batterie*

*Garantie à vie limitée :

1. Les produits bénéficiant d'une garantie à vie limitée sont couverts tant que l'acheteur d'origine est propriétaire du produit. Pour les produits discontinués, la garantie à vie limitée sera limitée à cinq (5) ans à compter de la date de fin de commercialisation.

2. TP-Link CA honorera la garantie à vie limitée pour tous les produits SMB achetés après le 1er janvier 2016.

3. Les ventilateurs internes et les alimentations internes sont couverts par la garantie à vie limitée. Les alimentations externes, les modules et autres accessoires peuvent être couverts par une garantie différente de celle du dispositif hôte. Veuillez-vous reporter à la section Accessoires SMB TP-Link pour plus d'informations.

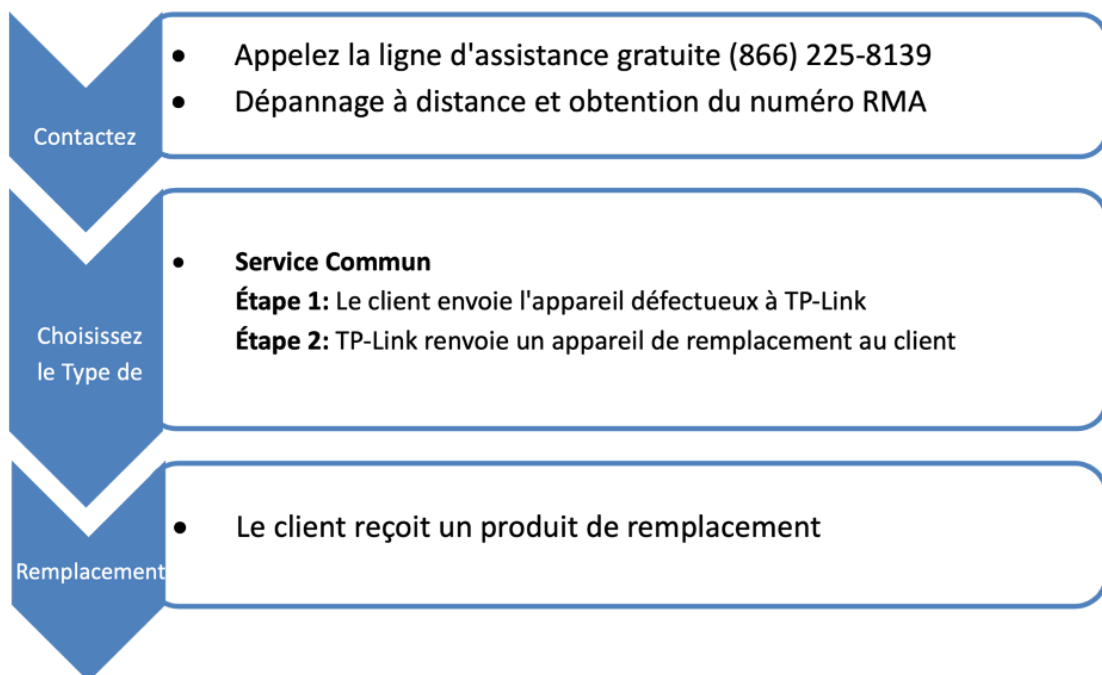
Procédure de Remplacement

Remplacement Express

Si vous constatez des défauts sur le produit pendant la période de garantie du magasin en ligne/de détail [veuillez vérifier la politique d'échange auprès du magasin en ligne/de détail concerné], veuillez **d'Abord** contacter le magasin en ligne/de détail où vous avez acheté le[s] produit[s] pour obtenir un remplacement.

Remplacement Normal

Si votre ou vos produits ne sont plus éligibles à la politique de remplacement de la boutique en ligne/au détail, vous pouvez les traiter via le programme RMA de TP-Link Canada en suivant les étapes ci-dessous.



Remarque :

- TP-Link CA peut refuser ou renvoyer les produits sans accessoires ou sans numéro RMA attribué.
- Si la preuve d'achat ne peut être fournie, la date d'achat sera calculée trois mois à compter de la date de fabrication du produit et le produit bénéficiera de la même période de garantie.
- Les trois chiffres qui composent le deuxième, troisième et quatrième chiffre du numéro de série (SN) représentent la date de fabrication (année et mois). Par exemple, pour un produit dont le numéro de série est 2151XXXXXXXX, « 151 » représente l'année 2015 (15) et le mois de janvier (1). « 15A » représente l'année 2015 (15) et le mois d'octobre (A). (B) représente le mois de novembre et (C) représente le mois de décembre. La période de garantie prend fin le dernier jour du mois correspondant.
- Remarque : pour les produits fabriqués avant 2014, les trois premiers chiffres du numéro de série (SN) représentent la date de fabrication (année et mois), par exemple SN : 14XXXXXXXXXX.
- TP-Link CA n'est pas responsable des dommages survenus pendant le transport.
- TP-Link CA n'est pas tenu de remplacer les produits qui ne sont plus couverts par la garantie.

Annexe :

1. La garantie limitée mentionnée ci-dessus n'est valable que pour les produits vendus au Canada par TP-Link CA ou ses revendeurs agréés. Tout service de garantie supplémentaire convenu lors de l'achat ne sera effectif que sur la base du contrat signé par TP-Link CA.
2. Aucun service de garantie fourni par un distributeur n'est couvert par la présente politique de garantie, et TP-Link CA ne saurait en être tenu responsable. Afin de bénéficier des avantages de la garantie du distributeur et/ou d'autres politiques, veuillez conserver tous les documents obtenus lors de l'achat.
3. La garantie limitée mentionnée ci-dessus ne s'applique pas aux dommages causés par l'usure normale, les accidents, une mauvaise utilisation (y compris le non-respect de la documentation du produit), la négligence, le démontage, les modifications, les réparations effectuées par des techniciens non agréés par TP-Link CA, et les causes externes telles que, sans s'y limiter, les dégâts des eaux, les conditions thermiques ou environnementales extrêmes. TP-Link CA ne saurait être tenue responsable de toute accusation portée par un tiers.
4. Aucun employé ou représentant de TP-Link CA ou de ses filiales ou de tout tiers n'est autorisé à apporter des modifications, des extensions ou des ajouts à la présente politique de garantie. Si l'une des conditions de la présente politique de garantie est jugée illégale ou inapplicable, les autres conditions de la présente politique de garantie resteront pleinement en vigueur.
5. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI APPLICABLE, LA GARANTIE LIMITÉE ÉNONCÉE CI-DESSUS EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE FOURNIE PAR TP-LINK CA POUR LES PRODUITS TP-LINK APPLICABLES, ET LE RECOURS CI-DESSUS EST VOTRE SEUL RECOURS. TP-LINK CA DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ELLE SOIT LÉGALE OU IMPLICITE, DÉCOULANT DE LA CONDUITE OU AUTRE, CONCERNANT LES PRODUITS TP-LINK APPLICABLES, À L'EXCEPTION DES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON, QUI SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE INDIQUÉE CI-DESSUS
6. VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE, DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI APPLICABLE, TP-LINK CA ET SES FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES (COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES TP-LINK ») NE SERONT PAS RESPONSABLES ENVERS VOUS EN VERTU D'UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ (QUE CE SOIT EN MATIÈRE CONTRACTUELLE, DÉLICTELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU POUR MANQUEMENT À UNE GARANTIE OU AUTRE) POUR TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRES QUE VOUS POURRIEZ SUBIR EN RELATION AVEC LES PRODUITS TP-LINK OU LES PRÉSENTES CONDITIONS, Y COMPRIS TOUTE PERTE DE DONNÉES, QUE LES PARTIES TP-LINK CA

OU LEURS REPRÉSENTANTS AURAIENT ÉTÉ INFORMÉS OU AURAIENT DÛ ÊTRE CONSCIENTS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DES PARTIES TP-LINK CA EN LIEN AVEC LES PRODUITS TP-LINK APPLICABLES OU LA PRÉSENTE POLITIQUE DE GARANTIE NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT QUE VOUS AVEZ RÉELLEMENT PAYÉ POUR LE PRODUIT.